Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260210-2026_02_12-DE

SaintGilles

République Française
Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Gilles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
26	25	26

Vote
A l'unanimité Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE RENNES
Le : Et 12 FEV. 2026
Publication sur le site internet de la commune :
12 FEV. 2026

L'an 2026, le 10 Février à 20 heures 02 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gilles s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/02/2026.

Présents : M. THÉBAULT Philippe, Mme FISELIER Françoise, M. COULOMBEL Ludovic, Mme MÉNÉZO Isabelle, M. GALLÉE Franck, Mme JEZEQUEL Marianne, M. LE FRÊCHE Antoine, Mme ASPLIN Marie, M. LEMARCHAND Régis, Mme BETHUEL Dany, M. GAULTIER Claude, M. LE SAULNIER Thomas, Mme MAEGHERMAN Morgane, Mme VILBOUX Fabienne, Mme LAURENT Sandrine, M. RÉMINIAC Jean-Pierre, Mme LEVACHER Sylvaine, Mme HAVARD Jeanne, M. ANDRÉ Yann, Mme THULEAU Dominique, M. LEJOP Samuel, Mme TERTRAIS Sabrina, M. DESVAUX Melaine, M. VILBOUX Michel, M. GLEAU Ewen

Absent(s) ayant donné pouvoir : Absent(s) ayant donné procuration : M. LEMAÎTRE Loïc à M. THÉBAULT Philippe

Absent(s) excusé(s) :

Assistait(ent) également à la séance : Invité(s) : Mme LE CORRE Karine

Secrétaire de séance : M. COULOMBEL Ludovic

DELIBERATION		
N°	OBJET	Rapporteur(s)
2026.02.12	**AFFAIRES SCOLAIRES - BUDGET 2026 DES ECOLES** **Classe découverte école "Sacré Coeur"**	**Mme FISELIER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Il est proposé d'allouer aux écoles, au titre de 2026, une participation de 35,85€ par enfant participant à une classe de découverte.

L'application de cette somme donnerait les crédits suivants :

35,85 € x 78 = 2 796.30 €
(Versement à l'OGEC de l'école « Sacré Cœur ») compte 657481

Un acompte de 80 % sera versé, un mois avant le départ.

Le solde sera versé à l'issue de la classe de découverte, sur justificatifs des effectifs et présentation d'un bilan financier

Après avoir entendu l'exposé de Madame FISELIER,

Après avis de la Commission "Affaires générales - Affaires scolaires - Enfance - Action sociale - Solidarité - Logements" du 28 janvier 2026,

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260210-2026_02_12-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide

A l'unanimité (vote au scrutin ordinaire)

Article 1 : D'allouer à l'école Sacré-Coeur de Saint-Gilles, une participation de 35,85€ par enfant saint-gillois participant à un classe découverte (imputation : article 657481)

Article 2 : Ces participations seront versées à l'OGEC de la manière suivante :

- 80% versé 1 mois avant le départ en classe découverte,
- Le solde à l'issue de la classe découverte, sur justificatifs des effectifs et présentation des bilans financiers.

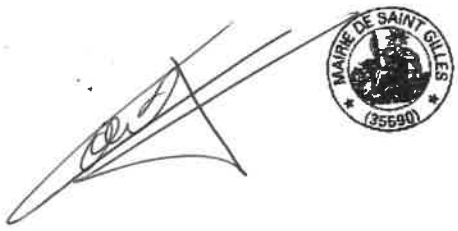
Article 3 : Monsieur le Maire, le Trésorier et Madame la Directrice Générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance, Ludovic COULOMBEL



Le Maire, Philippe THÉBAULT

